

Puis, arrivant à la pratique, il énumère les différents moyens d'obtenir le résultat désirable et désiré. D'abord, l'on fera chanter des cantiques, puis viendront les motets pour saluts, processions, etc., enfin l'on abordera une messe facile et peu compliquée.

En terminant, le Rév. Père suggère, comme vœu, qu'on procède à la formation d'un court recueil de cantiques populaires, de messes et de motets grégoriens, qui contribuera à la prompte diffusion de chants qui seraient dans toutes les mémoires et sur toutes les lèvres. Par là, seraient singulièrement rehaussés la splendeur et l'attrait des cérémonies.

Le Rév. Père Lémus, des Oblats, membre du Comité permanent des Congrès eucharistiques, est l'orateur suivant. Son discours, dont voici un pâle résumé, est fréquemment interrompu par des applaudissements frénétiques. Il dit qu'il devait parler des relations entre le Sacré-Cœur et l'Eucharistie. Il voit qu'aujourd'hui le programme indique les œuvres de Montmartre. « Mon rapport, dit-il, je ne l'ai pas en poche, mais il est dans mon cœur. » C'est avec son cœur donc et son âme qu'il décrit les origines de la grande Basilique.

MM. Legentil et de Charette, par le drapeau du Sacré-Cœur faisant son apparition désormais historique à Patay, préparent le terrain des âmes à la pensée généreuse, à l'inspiration patriotique d'où jaillit l'ostensoir en pierre, qu'est ce superbe temple où Jésus-Hostie, non seulement le jour, mais la nuit, en ce quartier de Montmartre, passé à la Révolution, est adoré non seulement par des femmes, mais par des hommes de toutes les classes même les plus déshéritées. L'orateur exprime le vœu que ces œuvres de Montmartre se fondent dans toutes les paroisses et les villes de France.

---

1° Qu'on améliore par une préparation soignée l'exécution du plain-chant local, en s'acheminant vers l'interprétation bénédictine en vue de l'édition vaticane.

2° Qu'on prépare les maîtrises paroissiales en organisant au préalable un enseignement efficace du solfège et du chant dans les écoles.

3° Quant à la musique moderne, qu'on élimine les œuvres d'origine ou d'inspiration profane qu'on remplacera par des compositions plus dignes, dont il serait fait un catalogue.

4° Que messieurs les Curés exhortent leurs fabriciens à se montrer généreux dans tout ce qui concerne la partie musicale, trop facilement oubliée et souvent mise à l'index des distributions financières.

5° Que les intéressés, messieurs les maîtres de chapelle, organistes et chanteurs, prennent une plus exacte connaissance des obligations que leur impose le règlement de Sa Sainteté Pie X, et cela aux sources mêmes et non pas d'après les dires ou les écrits de musiciens plus ou moins autorisés.